

## Accueil de loisirs sans hébergement – Vacances d'été

La Communauté de Communes des Villes Sœurs organisera si la situation sanitaire le permet et si les autorités l'y autorisent, des accueils de loisirs sans hébergement cet été. Ils débiteront le lundi 6 juillet et se prolongeront jusqu'au vendredi 28 août. Comme chaque année les enfants seront accueillis dans six centres répartis sur l'ensemble du territoire. Toutes les mesures de protection sanitaire et de distanciation sociale seront mises en œuvre. Ainsi alors que la norme prévoit qu'un animateur puisse gérer un groupe de 12 enfants, chaque animateur n'aura que huit enfants sous sa responsabilité et chaque groupe aura un espace dédié qui lui sera propre.

Afin de préparer au mieux ces accueils de loisirs estival, la Communauté de Communes des Villes Sœurs enregistrera les inscriptions dès le **Mercredi 27 mai à partir de 8h**. Pour s'inscrire et afin de respecter les gestes barrières, merci de contacter le service enfance – jeunesse de la Communauté de Communes par téléphone (02 27 28 05 96) ou par mail afin de prendre rendez-vous.

Dépôt des dossiers à la CCVS du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h sur rendez-vous ou permanences libres de 8h à 9h, de 12h à 14h et de 17h à 18h à l'accueil de la CCVS.

Dans un premier temps et afin de limiter les contacts, les dossiers d'inscriptions peuvent être envoyés par mail ([alsh@villes-soeurs.fr](mailto:alsh@villes-soeurs.fr)) ou par courrier (CCVS – 12 avenue Jacques Anquetil – 76260 Eu).

Vous trouverez sur le site internet [www.villes-soeurs.fr](http://www.villes-soeurs.fr) (onglet vie quotidienne rubrique enfance jeunesse l'ensemble des documents à fournir pour l'inscription de votre enfant.

Retrouvez toutes les informations utiles sur la page facebook du Service Enfance Jeunesse (Service Enfance Jeunesse – CC des Villes Sœurs)